Zen Santé Intégrale Famille by Zenico assuré par

assuré par Harmonie mutuelle

La solution complète assurée par la première mutuelle de France

Version Décembre 2023

Pour qui?

Pour les familles à la recherche d'une solution complète : complémentaire santé + assistance + réseau de soins

En un clin d'œil

Produit géré par CPMS et assuré par Harmonie Mutuelle

Complémentaire santé via Harmonie Mutuelle

Contrat responsable
5 formules
1 renfort Bien-être
2 options Éco

Assistance via Filassistance

Une assistance haut de gamme, 24h/24, 7j/7, pour accompagner vos clients en cas de coup dur

Réseau de soins Kalixia

16 000 professionnels de santé pour des équipements de qualité à prix réduit en optique, dentaire et audiologie

Pourquoi choisir Zen Santé Intégrale Famille?

- > **Des garanties renforcées sur les postes plébiscités par les familles** : hospitalisation, médecine naturelle, orthodontie, lentilles non remboursées, forfait maternité, chambre particulière
- > Une adhésion rapide en ligne avec la signature électronique
- > Une reprise à la concurrence facilitée avec la prise en charge de l'envoi de la résiliation en cas de RIA
- > Un renfort bien-être pour des garanties parmi les plus hautes du marché en chambre particulière et médecine naturelle
- > 20 professions éligibles pour le poste médecine naturelle
- > Des économies avec les options « Éco Dentaire » et « Éco Optique » pour une réduction jusqu'à 10 %
- > **Réduction DUO :** dès 2 assurés réduction de 10 % par adulte
- L'accès au réseau de soins Kalixia, 1er réseau de soins de santé de France avec 16 millions d'adhérents: des tarifs négociés auprès 6 700 centres d'optiques, 4 500 chirurgiens-dentistes et orthodontistes, 4 500 centres audio partenaires et 450 ostéopathes, répartis sur l'ensemble du territoire. Des professionnels sélectionnés sur des critères de qualité, régulièrement contrôlés pour maintenir le haut niveau des prestations
- L'assistance Filassistance en inclusion : un réseau de 10 000 prestataires en France pour un maillage territorial optimal. Des experts de l'assistance disponibles 7j/7, 24h/24, avec des compétences spécialisées pour répondre de façon optimale à chaque demande d'assistance. Des garanties haut de gamme en inclusion sur mesure pour les familles : des prestations spécifiques en cas de maternité, la téléconsultation illimitée, des prestations en cas d'hospitalisation ou de maladie d'un enfant, un service d'informations animé par des médecins pour répondre à toutes les questions de nature médicale et accompagner les pathologies chroniques....



Étape n° 1 / Choisissez la formule adaptée au besoin de votre client

Tableau de synthèse (cf. tableau détaillé en pages 4, 5 et 6)

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5
HOSPITALISATION			•		
OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %
Hors OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %
Limitation 1 ^{er} mois d'adhésion ⁽¹⁾	Rbt uniquement	du forfait journalie	er et 100 % BRSS po	our les honoraires	et frais de séjour
CHAMBRE PARTICULIÈRE	'				
Incluant télévision, wifi et téléphone, chirurgie illimitée , hors ambulatoire	25 € / jour	45 € / jour	60 € / jour	70 € / jour	90 € / jour
Avec Renfort Bien-être	45 € / jour	65 € / jour	80 € / jour	90 € / jour	110 € / jour
CONSULTATIONS					
OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	125 %	130 %	150 %	175 %
Hors OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	105 %	125 %	150 %
DENTAIRE					
Soins et prothèses dentaires à tarifs maitrisés ou à tarifs libres hors 100 % Santé	100 %	150 %	200 %	250 %	275 %
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	130 %	150 %	200 %	250 %	300 %
OPTIQUE	'	'			
Monture de classe B avec au moins 2 verres complexes ou très complexes	100 %	200 €	250 €	300 €	350 €
Lentilles non remboursées	-	50 €	100 €	150 €	200€
Chirurgie réfractive / Forfait annuel	-	100 €	150 €	200€	250€
MÉDECINES NATURELLES (20 professions éligible	?S)				
Par assuré et par an (limité à 30 € par acte)	40 €	70 €	80 €	100 €	120€
Avec Renfort Bien-être (limité à 40 € par acte)	80 €	140 €	160 €	200€	240 €

⁽¹⁾ Abrogeable en cas de reprise à la concurrence d'un contrat aux garanties équivalentes ou supérieures.

Étape n°2 / Personnalisez les garanties...

→ ... Avec le renfort « Bien-être » pour plus de confort



Renfort Bien-être

Pour de meilleures garanties sur les postes chambre particulière et médecine naturelle pour seulement 9 € / mois par adulte et 3 € / mois par enfant

→ ... Avec les options « Éco » pour bénéficier jusqu'à 10 % de réduction tout en conservant les avantages du 100 % Santé



Éco Dentaire dès la formule 2

4 % de réduction

- Soins et prothèses 100 % Santé : remboursement intégral
- Soins et prothèses hors 100% santé et orthodontie : limités à 100 % BRSS
- Exclusion des actes non remboursés par la Sécurité sociale



Éco Optique dès la formule 2

6 % de réduction :

- Équipement 100 % Santé : remboursement intégral
- Équipement hors 100 % Santé : limité à 100 % BRSS
- Exclusion des actes non remboursés par la Sécurité sociale

En tant que distributeur de produits d'assurance, vous devez proposer des produits qui sont cohérents avec les exigences et besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel.

Pour plus de détails sur le produit vous pouvez vous référer au Document d'Information normalisé sur le Produit (DIP) ou à la notice d'informations.



Conditions

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5		
Renfort	Bien-être	✓	✓	✓	✓	✓		
Outions Éss	Eco Dentaire	×	✓	✓	✓	✓		
Options Éco	Eco Optique	×	✓	✓	✓	✓		
	Âge limite à l'adhésion	De 18 à 67 ans						
	Âge limite aux prestations		Aucune					
	Tiers payant	✓	✓	✓	✓	✓		
	Contrat responsable	✓	✓	✓	✓	✓		
Conditions	Limitation	1 ^{er} mois d'adhésion sur le poste Hospitalisation : Rbt uniquement du forfait journalie et 100 % BRSS pour les honoraires et frais de séjour ⁽¹⁾						
	Madelin	✓	✓	✓	✓	✓		
	Conformité 100 % Santé	✓	✓	✓	✓	✓		
	Territorialité	 France continentale, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Saint Barthélemy, Saint Pierre et Miquelon, Saint-Martin 						
	Tarif Renfort Bien-être	Par adulte: 9 € / moisPar enfant: 3 € / mois						
	Réduction tarifaire	 Duo: - 10 % sur chaque adulte dès 2 assurés Régime TNS: - 10 % 						
Tarifs	Frais annexes	 Frais de dossier : 10 €, payables lors de la 1ère cotisation Frais association des assurés Zenioo : 12 € payables lors de la 1ère cotisation 						
	Modalités de paiement des cotisations	 Périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle au choix de l'assuré Mode de paiement : Prélèvement automatique (le 5 ou le 12 du mois) Chèque (uniquement si annuel ou semestriel) 						
Gestion	Gestion des prestations	 Gestion déléguée à CMPS Tiers payant et réseau de soin délégués au réseau de soins Kalixia 						

⁽¹⁾ Abrogeable en cas de reprise à la concurrence d'un contrat aux garanties équivalentes ou supérieures.

Marché cible

Les personnes physiques résidant en France, âgées d'au moins 18 ans et maximum 65 ans lors de l'adhésion, affiliées et à jour de leurs cotisations auprès de leurs régimes obligatoires d'assurance maladie et vieillesse français.

Rémunération

En tant que distributeur de produits d'assurance, il vous appartient de vérifier que les modalités de rémunération prévues ne sont pas de nature à créer un risque de conflit d'intérêts qui serait préjudiciable à votre client.

Commissionnement linéaire ou escompté au choix : se référer à la convention de partenariat



Contrat imaginé par Zenioo, géré par CPMS et assuré par Harmonie Mutuelle

rayon de 25 km maximum)

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	
HOSPITALISATION, y compris maternité ^{(1) (2) (3)}							
		GARANTIES AVEC	HARMONIE MUTU	ELLE			
Honoraires							
> Médecins OPTAM	ou OPTAM-CO	100 %	125 %	150 %	200 %	250 %	
> Médecins hors OP	TAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	125 %	175 %	200 %	
> Limitation 1 ^{er} mois	s d'adhésion	Rbt uniquement	du forfait journalie	er et 100 % BRSS p	our les honoraires	et frais de séjour	
Forfait journalier h	ospitalier (1) / Durée illimitée						
> Secteur conventio	nné	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	
> Secteur non conve	entionné	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Frais de séjour				ı	ı		
> Secteur conventionné		Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	
> Secteur non conventionné		100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
Chambre particulière incluant télévision, wifi et téléphone, illimitée en chirurgie, hors ambulatoire (4)(5)		25 € / jour	45 € / jour	60 € / jour	70 € / jour	90 € / jour	
Chambre particulie avec Renfort Bien-		45 € / jour	65 € / jour	80 € / jour	90 € / jour	110 € / jour	
> Transport du mala	nde	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
> Hospitalisation à l'	étranger	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	
		ASSISTANCE AV	EC FILASSISTANCE	(15)			
F	Aide à domicile	30 heures maximum par évènement réparties soit pendant l'hospitalisation ou au c des 15 jours ouvrés qui suivent la fin de cette dernière soit pendant la pér d'Immobilisation					
En cas d'hospitalisation supérieure à 48 h	Garde d'enfants de moins de 16 ans	s 10 heures par jour maximum pendant 2 jours maximum dans la limite de 150 évènement					
Superiouse a 40 II	Accompagnement des enfants à l'école (dans un rayon de 25 km maximum)	10 allers/retours maximum à concurrence de 500 € TTC maximum pour l'ensemble cenfants et dans un rayon de 25 Km maximum du domicile					

	SOINS	COURANTS			
G	ARANTIES AVEC	HARMONIE MUTU	ELLE		
Honoraires médicaux					
> Médecins OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	125 %	130 %	150 %	175 %
> Médecins hors OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	105 %	125 %	150 %
Honoraires paramédicaux					
> Médecins OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	100 %	125 %	125 %
> Médecins hors OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	100 %	125 %	125 %
Analyses, examens de laboratoire, actes technic	ques médicaux, o	d'imagerie et écho	ographie		
> Dans le cadre de l'OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	100 %	125 %	125 %
> Hors OPTAM ou OPTAM-CO	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 65% / 30 % / 15 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Séances de psychologues remboursées par la Sécurité sociale dans le cadre du dispositif « MonParcoursPsy »	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Matériel médical: prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire) remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	ASSISTANCE AVI	C FILASSISTANCE	(15)		
En cas d'indisponibilite				r des médecins médecins, pour un	O





ou d'absence du médecin traitant

ordonnance ou un conseil ou un second avis médical

TABLEAU DES GARANTIES Zen Santé Intégrale Famille

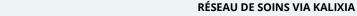
Contrat imaginé par Zenioo, géré par CPMS et assuré par Harmonie Mutuelle

En cas d'adoption ou procréation médicale assistée	Accompagnement psychologique, aide aux démarches en cas de procréation médicalement assistée
Enfants : absence scolaire inférieure à 15 jours à la suite d'une maladie ou accident	Recherche et prise en charge d'un répétiteur scolaire, à raison de 10 heures maximum par semaine et dans la limite de 2 000 € TTC par évènement

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5		
	PRÉVENTION ET BIEN ÊTRE						
GA	RANTIES AVEC HA	ARMONIE MUTUE	LLE				
Médecines douces (20 professions éligibles): ostéopathe, chiropracteur, étiopathe, naturopathe, diététicien, podologue, pédicure homéopathe, acupuncteur, micro-kinésithérapeute, reflexologue, sophrologue, luminothérapeuthe, hypnothérapeute, tabacologue mésothérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, sexologue							
Forfait par an (limité à 30 € par acte) (6) (7)	40 €	70 €	80€	100€	120€		
Forfait par an avec Renfort Bien-être (limité à 40 € par acte) ^{(6) (7)}	80 €	140 €	160€	200€	240 €		
Forfait naissance (8)	50 €	70 €	85 €	100 €	120€		
Į.	SSISTANCE AVEC	FILASSISTANCE (1	5)				
Assistance vie quotidienne	Médecin à votre disposition par téléphone pour répondre aux questions médicales sur la santé, les vaccins, la diététique						
Assistance maternité	Informations médicales (accouchement, les risques liés à certaines activités pendant la grossesse), informations pratiques (mode de garde, aide aux démarches administratives						
Assistance naissance	Dans les 6 premiers mois suivant une naissance : recherche et prise en charge d'auxiliaire de puériculture à domicile à concurrence de 8h maximum par évènement						

	OPT	IQUE			
GAI	RANTIES AVEC H	ARMONIE MUTUE	LLE		
Équipements 100 % Santé ^{(9) (10)}	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Équipements hors 100 % Santé dans le réseau Kal	ixia ^{(9) (10) (11)}				
> Une monture de classe B avec 2 verres simples	100 %	100 €	150 €	200 €	250 €
> Une monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	100 %	125€	250 €	300 €	350 €
> Une monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes	100 %	230 €	280 €	330 €	380 €
Équipements hors 100 % Santé hors réseau de soi	ns Kalixia ^{(9) (10)}				
> Une monture de classe B avec 2 verres simples	100 %	80 €	130 €	180 €	230 €
> Une monture de classe B avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	100 %	95 €	220 €	270 €	320€
> Une monture de classe B avec 2 verres complexes ou très complexes	100 %	200 €	250 €	300 €	350 €
Lentilles de contact					
> Lentilles remboursées par la Sécurité sociale	100 %	100 % + 20 €	100 % + 50 €	100 % + 70 €	100 % + 100 €
> Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale	-	50 €	100 €	150 €	200 €
> Chirurgie réfractive / Forfait annuel	-	100 €	150 €	200 €	250 €
	• Équipement 1	00 % Santé : remb	oursement intégr	al	
Si option Éco Optique souscrite	• Équipement h	ors 100 % Santé :	limité à 100 % BRS	SS	
Exclusion des actes non remboursés par la Sécurité sociale					







Bénéficiez du réseau de soin Kalixia optique

6 700 centres partenaires : un très large choix de lunettes parmi les plus grandes marques du marché

- Jusqu'à 40 % de réduction sur le prix des verres et 30 % pour les lentilles
- Remplacement en cas de casse de la monture de classe B
- Les verres sont systématiquement durcis, amincis en fonction de la correction et traités antireflets



TABLEAU DES GARANTIES Zen Santé Intégrale Famille

Contrat imaginé par Zenioo, géré par CPMS et assuré par Harmonie Mutuelle

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5
	DEN	ΓAIRE			
GA	RANTIES AVEC HA	ARMONIE MUTUE	LLE		
Soins	100%	125%	150%	175%	200%
Soins et prothèses dentaires 100 % Santé ⁽¹²⁾					
> Actes entrant dans le cadre du 100 % Santé	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Soins et prothèses dentaires à tarifs maitrisés ou à tarifs libres ⁽¹²⁾ (13)					
> Actes prothétiques hors cadre du panier de soins 100 % Santé et entrant donc dans le champ des paniers à honoraires maitrisés ou libres	100%	150%	200%	250%	275%
Actes d'orthodontie remboursés par la Sécurité sociale	130%	150%	200%	250%	300%
Actes non remboursés par la Sécurité Sociale ⁽¹³⁾					
> Implantologie, Prothèses, Orthodontie, Parodontologie / Forfait annuel par bénéficiaire		150 €	150 €	200 €	200 €
Plafond Plafonnement des soins, des prothèses dentaires à tarifs maitrisés ou à tarifs libres et les actes non remboursés par la Sécurité Sociale	-	-	1200€	1500€	1800€
Si option Éco Dentaire souscrite	 Soins et prothèse 100 % : remboursement intégral Soins et prothèses hors 100% santé et orthodontie limités à 100 % BRSS et exclusion des actes non remboursés par la Sécurité sociale 				
	RÉSEAU DE SOI	NS VIA KALIXIA			
Bénéficiez du réseau de soin Kalixia dentaire	Des honoraires plafonnés sur plus de 120 actes à forts dépassements (couronnes,				
Vos avantages chez plus de 4 500 chirurgiens- dentistes et orthodontistes partenaires	orthodontie, implants) Une garantie de 10 ans pour les couronnes (selon les conditions de la charte qualité)				

AIDES AUDITIVES					
	RANTIES AVEC H	ARMONIE MUTUE	LLE		
Équipements 100 % Santé (9) (14)					
> Aides auditives par oreille remboursées par la Sécurité sociale de classe 1 entrant dans le cadre du panier de soins 100 % Santé * (classe à remboursement renforcé) - Renouvellement tous les quatre ans	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Équipement à tarif libre (9) (14)					
> Aides auditives par oreille remboursées par la Sécurité sociale hors panier de soins 100 % Santé (appareil de classe 2 à prix libre)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRISE EN CHARGE

- Les remboursements sont limités aux frais réels et sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire (sauf mention contraire).
- Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés au 01/01/2008.
- Le remboursement du régime obligatoire est énoncé avant : déduction de la participation forfaitaire (1€ au 01/01/2008), déduction des franchises médicales (Décret n° 2007-1937 du 26/12/2007).
- La participation forfaitaire des actes supérieurs à 120 € est prise en charge par la mutuelle ainsi que celle due lors d'un passage non programmé dans une structure des urgences d'un établissement de santé (Forfait Patient Urgence).
- Dans le cadre du hors parcours de soins coordonnés, la mutuelle ne prend pas en charge la majoration du ticket modérateur ni les dépassements d'honoraires.
- Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursement de la Sécurité sociale.
- (1) Sur la base des codes DMT (Discipline Médico Tarifaire), la prise en charge est exclue pour les séjours suivants : cures médicales en établissements de personnes âgées, ateliers thérapeutiques, instituts ou centres médicaux à caractère éducatif, psycho-pédagogique et professionnel, centres de rééducation professionnelle et services de longs séjours et établissements pour personnes âgées.
- (2) En cas d'hospitalisation en secteur non conventionné, sont pris en charge le forfait journalier hospitalier, la participation forfaitaire, les frais de soins et de séjour pris en charge par la Sécurité sociale. La prise en charge s'effectue sur la base de 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.
- (3) Délai de carence d'1 mois sur le poste Hospitalisation. Sur cette période, remboursement uniquement du forfait journalier hospitalier pour les établissements de santé et du ticket modérateur pour les honoraires et les frais de séjour. En cas de reprise d'un contrat, le délai de carence ne s'applique pas si les garanties antérieures (Honoraires, Chambre particulière) sont supérieures ou égales au nouveau contrat.





- (4) Prise en charge limitée à 60 nuits par année d'adhésion et par bénéficiaire en soins de suite. La chambre particulière en psychiatrie n'est pas prise en charge.
- (5) Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.
- (6) Non pris en charge par le Régime obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).
- (7) Seules les séances effectuées et facturées par des médecins ou par des professionnels autorisés peuvent faire l'objet d'une prise en charge, sous réserve que la facture comporte le n°FINESS et/ou le n°ADELI et/ou le n°RPPS du professionnel concerné.
- (8) Forfait par enfant inscrit à la date de sa naissance, ou de son adoption, si déclaration dans les 3 mois suivants cette date.
- (9) Tel que défini réglementairement, dans le respect des prix limites de vente et des plafonds fixés par la réglementation.
- (10) Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
- (11) Remboursement conditionné à la mise en œuvre de la dispense d'avance de frais et au recours à un opticien partenaire agréé Kalixia. Les coordonnées de ces opticiens sont disponibles sur le site internet de la mutuelle ou sur simple demande.
- (12) Tel que défini réglementairement, dans le respect des honoraires limites de facturation fixés par la réglementation.
- (13) Plafonnement commun entre les Soins et Prothèses dentaires à tarifs maitrisés ou à tarifs libres et les actes non remboursés par la Sécurité Sociale.
- (14) Un équipement est composé d'un appareil par oreille. Prise en charge limitée, pour chaque oreille, à une aide auditive par période de quatre ans. La période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'aide auditive sur les années antérieures.
- (15) Se référer à la notice d'informations Fillassistance FIC22SAN0075.

La conformité en toute simplicité!

La gouvernance produit

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de la qualité de nos produits, faites-nous part de vos retours si vous constatez que soit :

- le produit n'est pas en adéquation avec les intérêts, objectifs et caractéristiques du marché cible précisé cidessus;
- o des circonstances relatives au produit sont susceptibles d'avoir des répercussions défavorables pour le client ;
- o les modalités de rémunération proposées pour le produit vous placent dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis du client ;

à partir de la messagerie instantanée mise à disposition depuis notre plateforme de vente, ou via votre délégué régional.

La réglementation LCBFT

Au regard du risque faible du produit, vous devez appliquer a minima un niveau de **vigilance simplifiée** au titre du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

Concrètement cela signifie que vous devez collecter les informations d'identification suivants :

	Client personne physique	Client personne morale
Client potentiel	Nom, prénoms, date et lieu de naissance	Forme juridique, dénomination sociale, numéro SIREN, adresse du siège et du lieu de direction effective si différent
Bénéficiaire effectif	Non concerné	Nom, prénoms, date et lieu de naissance
Personne agissant pour le compte du Client (ex : payeur de prime, représentant légal)	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, lien avec la personne représentée	Nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonction de représentation exercée

En cas d'opération atypique au sens de l'article L561-10-2 du code monétaire et financier, vous devez :

- ✓ Effectuer la vérification d'identité conformément aux articles R561-5-1 et suivants du code monétaire et financier
- ✓ Collecter les informations pertinentes au titre de la relation d'affaires et de la connaissance de la situation professionnelle, économique et financière du client et, le cas échéant de son bénéficiaire effectif, afin d'éliminer ou de réduire le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme
- ✓ Recueillir une seconde pièce d'identité
- S'assurer que le premier paiement soit effectué en provenance d'un compte situé en UE et ouvert au nom du Client ou de son représentant.

En cas de question, vous pouvez vous adresser au correspondant TRACFIN de notre société à l'adresse mail suivante : lcb-ft.tracfin@zenioo.com.



ZSIF_081123